Communiqué de presse

Mardi 08 avril 2025

Bilan de l'OPAH 2019-2024 des Vals de Saintonge

Vals de Saintonge Communauté, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) et la Ville de Saint-Jean d'Angély, clôture avec succès son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en février 2019. Malgré un démarrage ralenti par la crise sanitaire, les résultats obtenus sur les cinq années montrent une dynamique positive et des impacts significatifs pour les habitants du territoire.

www.valsdesaintonge.fr
55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex
05 46 33 24 77 - info@valsdesaintonge.fr

Qu’est-ce que l’OPAH ?

L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) des Vals de Saintonge est un dispositif visant à accompagner les ménages dans la rénovation énergétique et l’adaptation de leur logement. Pilotée par la communauté de communes et animée par le bureau d’études SOLIHA, ce programme offre un suivi complet, allant de la recherche de subventions à la relecture des devis et à l’aide à la programmation des travaux. Cet accompagnement est entièrement pris en charge par Vals de Saintonge Communauté pour les ménages modestes et très modestes, favorisant les économies d’énergie et l’adaptation des logements au handicap et à la perte d’autonomie.

En complément, des subventions spécifiques sont disponibles pour les projets situés dans le centre-ville de Saint-Jean d’Angély.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et d’animation ont été organisées sur tout le territoire pour informer les habitants sur les aides disponibles et promouvoir la rénovation de qualité. Ces initiatives incluent par exemple : une réunion publique à Aulnay, des ateliers « bien vieillir » à France Services Matha, ainsi que des échanges avec des partenaires à Saint-Jean d’Angély...

L’enjeu principal est de lutter contre la précarité énergétique et l’habitat dégradé, mais aussi d’assurer une meilleure mixité sociale et générationnelle et améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Subventions accordées pour les ménages entre 2019-2024 :
- 226 077 € par Vals de Saintonge Communauté
- 104 000 € par la Ville de Saint-Jean d’Angély
- 4 554 243 € par l’Anah

Des évolutions majeures pour répondre aux besoins locaux

Depuis son lancement, en 2019, l’OPAH des Vals de Saintonge a su s’adapter aux besoins spécifiques des habitants grâce à plusieurs ajustements stratégiques :

- **Intégration des travaux d’adaptation des logements pour les publics modestes (en mai 2022)**

Face au vieillissement de la population sur le territoire, une priorité a été donnée aux projets permettant aux personnes âgées ou en situation de handicap de rester à domicile dans des conditions adaptées. Ces travaux incluent notamment la transformation de baignoires en douches sécurisées, facilitant ainsi leur quotidien. L’accompagnement personnalisé proposé par SOLiHA, incluant l’intervention d’un ergothérapeute pour identifier les solutions les plus adaptées, a été particulièrement apprécié par les bénéficiaires.

- **Augmentation des subventions pour les publics très modestes (avril 2023)**

Afin de répondre à une demande croissante et d’inciter davantage de ménages à entreprendre des travaux, les aides financières ont été renforcées. Les subventions sont passées de 500 € à 1 000 € pour les ménages modestes et jusqu’à 1 500 € pour les ménages très modestes. Cette mesure a permis à un grand nombre de familles de réaliser des travaux essentiels avec un reste à charge minimal, notamment dans le cadre des projets liés à l’autonomie et aux économies d’énergie.

- **Révision des objectifs quantitatifs pour répondre à une forte demande (octobre 2024)**

Avec l’augmentation importante des aides nationales en 2024, le programme a connu une forte accélération. Les ménages très modestes ont massivement entrepris des travaux grâce à des plans de financement couvrant jusqu’à 90 % des dépenses. Cette dynamique exceptionnelle a

conduit à une révision des objectifs initiaux afin de répondre pleinement aux besoins exprimés par la population locale.

- Augmentation de 10 dossiers d'« économie d'énergie », public très modeste uniquement (50 dossiers sur l'année)
- Augmentation de 15 dossiers d'« aides à l'adaptation », 5 publics modestes, 10 publics très modestes (45 dossiers sur l'année)
- Soit un total de 25 dossiers en plus en 2024 accompagnés et subventionnés

Des résultats et un bilan chiffré positifs

Les résultats obtenus après cinq années d'exercice illustrent le succès du programme :

- **140 projets de rénovation énergétique réalisés**

Ces projets représentent 60 % des objectifs initiaux fixés par l'OPAH, avec une nette accélération dès 2023 et un pic en 2024. Les communes de Saint-Savinien et Saint-Jean d'Angély se distinguent particulièrement par leur dynamisme dans ce domaine. À noter qu'une majorités des logements ont enregistré deux sauts de classe énergétique sur leur Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), voire plus (trois ou quatre), permettant ainsi leur sortie du statut de "passoire énergétique".

- **62 projets d'adaptation des logements achevés**

Ce chiffre représente près de 90 % des objectifs fixés dans ce domaine (70 projets). Ces travaux se concentrent principalement dans l'ouest du territoire, notamment à Saint-Jean d'Angély et Loulay, où le besoin est particulièrement prégnant en raison du vieillissement démographique local. Ces projets témoignent d'une prise en compte croissante des enjeux liés au maintien à domicile et à l'autonomie.

- **15 logements conventionnés créés par des propriétaires bailleurs dans le centre-ville de Saint-Jean d'Angély**

Dans le périmètre de Saint-Jean d'Angély, les aides spécifiques de l'OPAH ont permis de soutenir des projets variés, bien que leur mise en œuvre reste complexe. Concernant les propriétaires occupants de logements dégradés ou insalubres, seuls deux projets ont été réalisés, en raison de la longueur et de la complexité des démarches nécessaires. Cela souligne l'importance d'améliorer le repérage des cas et l'accompagnement des bénéficiaires. En revanche, pour les propriétaires bailleurs, une nette accélération a été constatée à partir de 2022, avec la création et la convention de 15 logements. Ces logements, situés en centre-ville, offrent une bonne qualité tout en respectant des loyers conformes au marché local, contribuant ainsi à la revitalisation du centre-ville et à une offre locative accessible.

Perspectives pour 2025 et au-delà

Avec la fin officielle du programme OPAH au 31 décembre 2024, Vals de Saintonge Communauté se prépare à entrer dans une nouvelle phase grâce au Pacte Territorial annoncé au niveau national pour fin 2025. Ce dispositif vise à fusionner les OPAH existantes avec un guichet unique baptisé "Rénov Info Service", simplifiant ainsi les démarches administratives pour les ménages souhaitant bénéficier d'aides financières ou techniques pour leurs travaux.

Actuellement, une étude préopérationnelle est menée en collaboration avec le cabinet MERC/AT afin d'adapter ce futur programme aux spécificités locales du territoire des Vals de Saintonge. Avec

ses 109 communes, la collectivité devra relever le défi complexe d'une coordination efficace tout en maintenant un accompagnement personnalisé pour chaque ménage.

Les élus locaux travaillent activement à renforcer le budget alloué aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement afin que cette transition vers le Pacte Territorial se fasse sans rupture pour les habitants.

Un engagement renouvelé en faveur du cadre de vie

Fort du succès rencontré par cette première OPAH, Vals de Saintonge Communauté réaffirme son engagement envers ses habitants en poursuivant ses actions prioritaires de son projet de territoire : rénovation énergétique, adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile et lutte contre l'habitat dégradé ou insalubre. Ces enjeux restent essentiels pour améliorer durablement la qualité du cadre de vie sur le territoire.

Avec le soutien continu de ses partenaires locaux et nationaux, dont l'État et l'Anah, la collectivité entend répondre aux besoins croissants exprimés par ses habitants tout en anticipant les défis futurs liés aux transitions écologiques et sociales.

Contact presse :

Aymeric Pajaud
Vals de Saintonge Communauté - Responsable du service Communication
05 46 33 24 77 – 06 02 19 66 36
aymeric.pajaud@valsdesaintonge.fr